

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
FRANÇAISE POUR L'EAU POTABLE,
L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE 2008/2012

EAU ASSAINISSEMENT HYGIÈNE

POUR UNE
AIDE FRANÇAISE
PLUS EFFICACE
DANS LE SECTEUR

2014



www.coalition-eau.org

3 PROPOSITIONS

- ➔ Pour une coopération française plus efficace
- ➔ Pour une optimisation de l'aide

➊ Augmenter les ressources financières dédiées à l'accès à l'eau et à l'assainissement

➔ **Atteindre les 100 millions d'euros de crédits de subvention en 2015**, en rehaussant la part des dons bilatéraux de 40 millions d'euros par rapport au niveau de 2012, grâce à une forte augmentation de l'APD étatique.

➔ **Pérenniser une partie de la Taxe sur les Transactions Financières française pour le secteur de l'EAH** et l'affecter en toute transparence à des projets favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus démunies.

➔ **Doubler l'aide transitant par les ONG dans le secteur de l'EAH**, en cohérence avec l'engagement du Président de la République relatif à l'aide globale.

➋ Améliorer l'orientation géographique et sectorielle des financements

➔ **Cibler l'APD pour l'EAH en priorité vers les pays ayant les plus forts besoins**, en particulier les Pays les Moins Avancés.

➔ **Cibler l'APD vers les populations les plus démunies**, en particulier dans les zones rurales et périurbaines qui concentrent la grande majorité des personnes exclues de l'accès à l'eau et l'assainissement.

➔ **Dédier au moins 50 % des financements à l'accès à l'assainissement**, en particulier en zone rurale et périurbaine, pour rattraper le retard dans ce domaine.

③ Optimiser l'APD et améliorer la transparence dans le secteur

➤ **Améliorer les taux de décaissement et d'absorption des fonds engagés**, en adaptant les outils et règles de financement aux capacités administratives des États partenaires.

➤ **Réaliser un bilan annuel transparent et complet de l'APD pour l'EAH**. La démarche de l'AFD de publier un bilan sectoriel annuel doit être généralisée à l'ensemble des bailleurs français. Ce bilan devra refléter l'effort budgétaire réel de l'État.

➤ **Assurer une meilleure traçabilité des flux pour les projets EAH**, via un reporting correct et complet auprès de l'OCDE, ainsi que la publication d'informations sur les projets au standard IITA.

➤ **Évaluer l'efficacité de la politique sectorielle de l'APD française dans le secteur de l'EAH**, en associant les parlementaires et la société civile à la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'eau et l'assainissement sont l'une des priorités d'intervention de la France, selon la récente loi sur la politique de développement. Et pourtant...

L'eau constitue un enjeu crucial pour le développement, qu'il soit humain, économique ou environnemental. Or, selon les rapports des Nations Unies, **1,8 milliards de personnes consommeraient une eau contaminée par des matières fécales et 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un assainissement amélioré** ❶. Les défis sont encore plus grands lorsqu'on prend en compte le reste de la filière de collecte et traitement des eaux usées.

Pourtant, l'accès à l'eau et l'assainissement est un droit de l'Homme, reconnu comme tel par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010. Il relève donc de la responsabilité des États et des organisations internationales de faire respecter ce droit.

Alors que la France a pris de nombreux engagements pour l'accès à l'Eau, l'Assainissement, l'Hygiène (EAH) dans les années 2000, force est de constater que le secteur semble sortir graduellement de ses priorités politiques. C'est dans ce contexte que la Coalition Eau a mené une analyse de l'Aide Publique au Développement française pour l'EAH, sur la période 2008-2012 ❷.

SOURCES

❶ Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale (juillet 2014)

❷ Rapport 2014 du Joint Monitoring Program (JMP) de l'OMS/UNICEF.

❸ Sauf indication contraire, la source de données des montants présentés dans cette étude est le Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) de l'OCDE (base consultée en juin 2014). Pour l'aide multilatérale, les informations ont été communiquées directement par l'OCDE.

❹ Bilan du Cadre d'Intervention Sectoriel Eau et Assainissement de l'Agence Française de Développement (2010-2012).

Une aide marquée par un accroissement du déséquilibre prêts/dons...

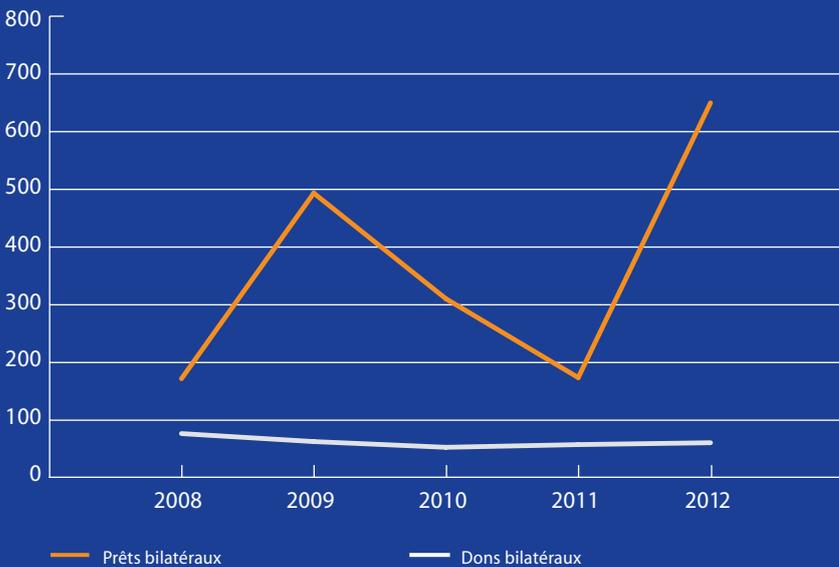
Entre 2008 et 2012, les engagements d'Aide Publique au Développement (APD) bilatérale et multilatérale de la France pour le secteur Eau-Assainissement-Hygiène (EAH) s'élevèrent en **moyenne à 555 millions d'euros par an**, dont les trois quarts sont des engagements bilatéraux.

La très grande majorité (86%) de ces engagements bilatéraux constitue des prêts bancaires, dont le montant a très fortement augmenté en 2012 pour s'établir à 655 millions, soit 11 fois plus que les dons (60 millions d'euros). Si les prêts ont toute leur place dans une politique de développement, ils ne peuvent être

l'unique instrument de l'APD. Ces dons sont en outre seulement maintenus grâce à l'apport volontaire des collectivités locales et agences de l'eau. En 2012, la coopération décentralisée représente 42% des dons bilatéraux : elle est donc le plus gros bailleur français en subventions dans le secteur EAH, devant l'Agence Française de Développement (38%).

L'aide de la France dénote par rapport à celle de ses pairs : avec en moyenne une part de 15% de dons dans son aide bilatérale EAH, la France est le 11^e pays donateur en termes de subventions pour l'eau et l'assainissement, loin derrière l'Espagne et la Grande-Bretagne.

RÉPARTITION PRÊTS/DONS DES ENGAGEMENTS BILATÉRAUX DE LA FRANCE SUR LA PÉRIODE 2008-2012 (EN MILLIONS D'EUROS)



DES ENGAGEMENTS MULTILATÉRAUX QUI NE CHANGENT PAS LA DONNE

Les engagements multilatéraux français pour l'EAH s'élevèrent en moyenne à 132 millions d'euros annuels entre 2008-2012 et transitent principalement par l'Union Européenne (UE), l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds Africain de Développement (AfDF). Ces organismes pratiquent majoritaire-

ment des dons. Mais l'aide multilatérale française étant très inférieure à l'aide bilatérale, les dons ne représentent *in fine* qu'un quart des engagements multilatéraux et bilatéraux confondus de la France pour l'EAH sur la période 2008-2012.

...qui flèche une grande partie de l'aide vers :

☉ les pays solvables, au détriment des pays les plus pauvres :

La prédominance des prêts oriente l'aide vers les pays ayant des capacités d'emprunt, à savoir les Pays à Revenu Intermédiaire. Les Pays les Moins Avancés (PMA) ne représentent que 21 % des engagements bilatéraux français pour l'EAH entre 2008 et 2012, alors qu'ils ont les plus forts besoins. Malgré les engagements renouvelés de la France aux 17 Pays Pauvres Prioritaires (PPP), ceux-ci ne perçoivent que 48 millions d'euros en 2012, soit 7 % des engagements bilatéraux.

☉ les systèmes à grande échelle, au détriment des systèmes de base pour les populations les plus démunies :

Si l'urbanisation galopante laisse présager des enjeux croissants dans les zones urbaines, les taux d'accès dans les zones rurales sont toujours très inférieurs. Or, les infrastructures d'accès à l'eau et les systèmes d'assainissement « de base », financés principalement par dons, ne représentent que 14 % des engagements bilatéraux EAH de la France. Il s'agit là d'infrastructures telles que les puits et forages, pompes manuelles, latrines, égouts superficiels..., nécessaires en zones rurales et dans certains quartiers périurbains et informels.

☉ les projets d'accès à l'eau, au détriment de l'assainissement :

Parce qu'il repose largement sur les apports en subventions, mais aussi parce que la demande des pays est moins importante, l'accès à l'assainissement est peu financé par l'aide française, alors même qu'il représente l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) les plus en retard. Sur la période 2010-2012, seuls 28 % des financements EAH de l'Agence Française de Développement sont alloués chaque année à l'assainissement, comprenant non seulement l'accès aux toilettes mais aussi le reste de la filière ☉.

En revanche, l'aide française soutient de plus en plus l'accès à l'hygiène.

L'AIDE TRANSITANT PAR LES ONG

Les ONG ont une réelle valeur ajoutée en matière de développement, de par leur proximité avec les populations, leur connaissance du terrain et leur expertise. Elles orientent leurs actions vers des zones et populations identifiées comme prioritaires. Les ONG apportent en outre des financements non négligeables pour le secteur, via leurs fonds propres : en 2011, elles ont levé 17 millions d'euros pour

l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce, alors même que l'APD transitant par les ONG (issue principalement de la coopération décentralisée et, dans une moindre mesure, de l'AFD) ne s'élève qu'à 19 millions d'euros en 2012. Une enveloppe insuffisante, qui nécessite d'être augmentée pour respecter l'engagement du Président de la République de doubler l'aide transitant par les ONG au niveau global.

Une efficacité de l'aide à renforcer malgré des avancées

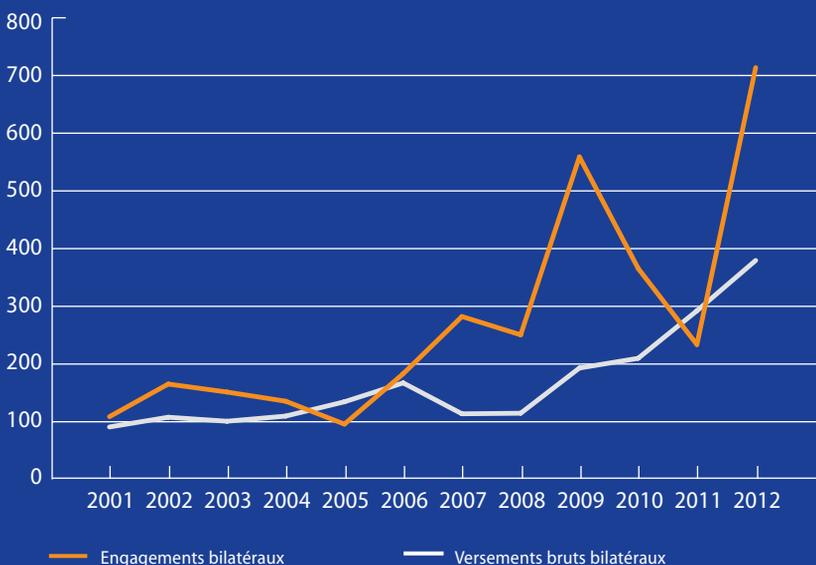
⊖ Des délais de décaissement relativement longs

Alors que les engagements bilatéraux s'élevaient en moyenne à 423 millions d'euros annuels (entre 2008 et 2012), les versements sont de 235 millions d'euros annuels. Ceci s'explique notamment par les difficultés d'absorption des États récipiendaires, dont les capacités administratives sont parfois limitées. Par ailleurs, les conditionnalités des bailleurs et leurs procédures de financement peuvent ralentir la mise en place d'un projet et donc le décaissement.

⊖ Des efforts de transparence à renforcer

L'Agence Française de Développement a initié en 2013 une démarche pilote de redevabilité dans le secteur et publie désormais un bilan annuel de son action pour l'EAH. Cet effort de redevabilité doit être étendu à l'action des autres bailleurs français pour le secteur. En revanche, la traçabilité des financements par projet est difficile. On observe des décalages importants entre les montants annoncés par l'AFD et les financements notifiés dans les bases de l'OCDE, en raison des pratiques de reporting lacunaires de la France.

ENGAGEMENTS ET VERSEMENTS BRUTS BILATÉRAUX FRANÇAIS À DESTINATION DU SECTEUR EAH (EN MILLIONS D'EUROS)



LE MANQUE DE TRANSPARENCE DES FONDIS DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES AFFECTÉS À L'EAH

L'un des points noirs de la transparence est le suivi de l'affectation de 40 millions d'euros à l'Initiative pour l'Alimentation en Eau et Assainissement en milieu Rural (IAEAR) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Issus de la Taxe sur les Transactions

Financières, ces financements pourtant nécessaires au secteur sont impossibles à tracer, tant dans leur versement que dans leur utilisation, puisqu'aucune information n'est communiquée publiquement.

La Coalition Eau :
29 ONG françaises engagées
pour promouvoir un accès
durable à l'eau potable
et à l'assainissement pour
tous, tout en préservant
les ressources en eau.

27 rue Léon Loiseau
93100 Montreuil
France

•
Tél +33 (0)1 41 58 52 77
Fax +33 (0)1 41 58 50 58
contact@coalition-eau.org

•
www.coalition-eau.org



ONG MEMBRES

ACAD · Action contre la Faim · ADEDE · AVSF · CCFD-Terre
Solidaire · Coopération Atlantique Guinée 44 · CORAIL · CRID ·
4D · East · Eau Sans Frontières International · Eau Vive · GRDR ·
Green Cross International · GRET · Hydraulique Sans Frontières ·
IDO · Ingénieurs Sans Frontières · Initiative Développement ·
Kynarou · Morija · Réseau Foi et Justice Afrique Europe ·
Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France ·
Sherpa · Solidarité Eau Europe · Toilettes du Monde · Triangle
Génération Humanitaire · WECF ·
